



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATTEY
DELIBERATION N° 2026-15**

Nombre de membres : En exercice 11 Date de la convocation : 22/04/2026
Excusés 01 Date d'affichage : 04/05/2026
Ayant délibéré 11 Date Transmission Préfecture : 04/05/2026

L'an deux Mille Vingt Six, le mercredi 29 avril à 18 h 30, le conseil municipal de la Commune de GRATTEY s'est réuni pour une session ordinaire du mois d'AVRIL au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de : Mr Jérôme LALLEMAND.

Est désigné comme secrétaire de séance : Emmanuelle CLERC

Etaients présents : Mmes et Ms, LALLEMAND Jérôme, DEBOUT Françoise, CURIE Laurent, VAUTHIER Patrick, CLERC Emmanuelle, GADOT Guillaume, VANDERME Laura, GIRARD Julie, BECKER Salomé, VIGNERON Vivien

Etaients absents : Excusé : - - représenté : LALLEMAND Luc

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 39100**

Suite à l'attribution des dotations de l'état, au vote taux des taxes directes locales 2026 et de l'état 1259, M. le maire propose aux conseillers d'ajuster le montant des recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026, en procédant aux modifications suivantes :

Section fonctionnement Dépense : + 5 635 €

618	Divers services extérieurs	+ 5 635 €
	Total chapitre 011	+ 5 635 €

Section fonctionnement Recette : + 5 635 €

73111	Impôts directs locaux	+ 426 €
73132	Taxe sur les pylônes électriques	+ 898 €
	Total chapitre 731	+ 1 324 €

74111	Dotation forfaitaire des communes	+ 653 €
741121	Dotation de Solidarité Rurale	+ 1 128 €
741127	Dotation Nationale de Péréquation	+ 552 €
742	Dotation aux élus locaux	+ 1 561 €
74833	Compensation au titre des exon..	+ 417 €
	Total chapitre 74	+ 4 311 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jérôme LALLEMAND

CERTIFIE EXECUTOIRE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr

